



CTL du 20 juin 2022 déclaration liminaire

Par message du 18 mai dernier, le DG s'est adressé aux personnels de la DGFIP pour annoncer, dans le cadre de la préparation des nouvelles orientations stratégiques de la DGFIP, l'organisation d'un grand «REMUE-MÉNINGES» prétendant associer l'ensemble des agents.

Le fait que ce type de concertation ait été lancé sans y associer en amont les organisations syndicales démontre la volonté du DG d'ignorer leur représentativité et leur crédibilité, et de les court-circuiter, au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à sa convenance. C'est d'autant plus regrettable qu'en fin d'année les agents seront appelés à élire leurs représentants.

Nous ne sommes pas des têtes de « linotte » ! Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) que vous aviez présenté en 2020 à ce CTL, au prétexte de garantir les moyens de la DGFIP, entérinait des réformes et des suppressions massives de postes.

C'est ce que nous avons subi et subissons encore cette année, avec vos réformes contre-productives.

À la CGT, nous n'avons pas attendu cette pseudo-concertation pour être dans une démarche constructive et nous avons des propositions sur :

- L'avenir de nos missions.
- Une formation professionnelle continue et qualifiante.
- L'arrêt immédiat des externalisations.
- La création d'emplois statutaires et pérennes nécessaires pour assurer la continuité du service public.
- Le maintien du service public de proximité et de pleine compétence et non pas en proximité.

Les attentes des agents de la DRFiP sont en opposition totale avec vos choix. Il faut redonner aux agents les droits qui leur ont été enlevés, avec par exemple le retour des CAPL, avec des règles de gestion et une transparence, seule garantie de ne pas subir l'arbitraire, tant sur les mutations que sur les promotions, et maintenir les CHSCT.

Sur le Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail, qui a pris un retard considérable dans sa mise en œuvre à la DRFiP, malgré nos demandes formulées dès le 13 décembre, en CTL, nous attendons toujours une clarification essentielle : la prise en compte dans le temps de travail des activités choisies par les agents. Le cadre national et les règles comptables sont déjà contraignants.

Il ne suffit pas seulement de remercier, début janvier, les agents de leur engagement qui a permis d'assurer toutes nos missions, en préservant le collectif de travail et en veillant à la qualité du service rendu aux usagers, aux entreprises et aux collectivités. D'ailleurs début mai, vous avez annoncé que grâce à la mobilisation de l'ensemble des cadres et des agents, de la direction et des services, a permis d'obtenir de très bons résultats en 2021.

Il faut donc maintenant envoyer un signal fort et clair à tous, afin de réduire les freins à la réalisation concrète des actions de convivialité et de cohésion d'équipes. C'est une nouvelle fois votre responsabilité.

Le fait que le président Macron n'ait pas obtenu hier de majorité absolue à l'Assemblée Nationale ne nous donne aucune garantie pour la satisfaction de nos besoins et revendications.

Cependant nous n'avons aucun doute sur ses choix libéraux. Sa politique de casse systématique des Services Publics et ses projets sapant la solidarité et la protection des plus faibles portent une large responsabilité dans la percée de l'extrême droite. La lutte contre ces idées nauséabondes passe forcément par des luttes contre la politique antisociale de Macron, terreau pour l'extrême droite.

La CGT restera donc le syndicat qui cherchera sans cesse à rassembler les agents pour organiser les luttes à venir car, n'en doutons pas, seul le rapport de force pourra modifier la donne.

Collectivement les agents de la Fonction Publiques et les salariés du privé devront se mobiliser pour défendre leur droit. Les réformes annoncées sont toujours de mise, afin de servir la soupe au capital au mépris des besoins de tous. Si l'augmentation des retraites, de 1 % au premier janvier et de 4 % au premier juillet, corrige l'inflation des 12 derniers mois, elle ne prend pas en compte l'inflation des années précédentes. Ce choix illustre bien la politique de Macron. Soyons fous, s'il fait de même pour le point d'indice, en accordant 5% pour 2022, il actera par ce choix ne nous voler + de 17 % de notre traitement, qui a décroché les années passées de plus de 22 % par rapport à l'inflation. Ce serait inacceptable !

Lyon, le 20 juin 2022